



BUREAU  
INTERNATIONAL  
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL  
BUREAU  
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA  
INTERNACIONAL DE  
LOS DERECHOS DEL NIÑO



# Atelier des experts sur la formation des agents des forces de sécurité aux droits de l'enfant en Afrique francophone

*Dakar, Sénégal – du 19 au 23 septembre 2011*

Dans le cadre du projet régional sur  
la formation des policiers et des gendarmes  
en matière de droits de l'enfant dans  
le système de justice des pays francophones  
d'Afrique de l'Ouest et du Centre

## Rapport de l'atelier





# **Atelier des experts sur la formation des agents des forces de sécurité aux droits de l'enfant en Afrique francophone**

*Dakar, Sénégal – du 19 au 23 septembre 2011*

Dans le cadre du projet régional sur  
la formation des policiers et des gendarmes  
en matière de droits de l'enfant dans  
le système de justice des pays francophones  
d'Afrique de l'Ouest et du Centre

**Rapport de l'atelier**



*Décoration murale reproduisant le Monument de la Renaissance africaine.*



*Une plage à la Pointe des Almadies, le point le plus occidental du continent africain.*



*Dans les rues de Dakar...*



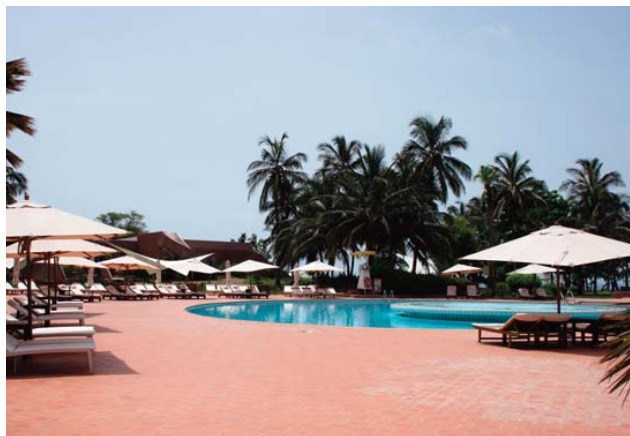
*Au-delà des palmiers, l'océan... vue à partir de la terrasse de l'hôtel des Almadies.*



*Le Monument de la Renaissance africaine (Il a été officiellement inauguré le 3 avril 2010 lors des cérémonies du cinquantième de l'indépendance du Sénégal).*



*L'aire de détente et la piscine de l'hôtel des Almadies.*





# SOMMAIRE

|                                                                                                   |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>REMERCIEMENTS</b> .....                                                                        | 4  |
| <b>INTRODUCTION</b> .....                                                                         | 5  |
| <b>PRÉFACE</b> .....                                                                              | 7  |
| <b>OUTILS DE FORMATION DES AGENTS DES FORCES DE SÉCURITÉ<br/>AUX DROITS DE L'ENFANT</b> .....     | 9  |
| L'outil modèle .....                                                                              | 9  |
| L'analyse des outils réalisée par l'IBCR .....                                                    | 13 |
| <b>COMPÉTENCES-CLEFS DES AGENTS DES FORCES DE SÉCURITÉ<br/>TRAVAILLANT AVEC LES ENFANTS</b> ..... | 18 |
| Introduction aux compétences-clefs .....                                                          | 18 |
| La liste des compétences-clefs .....                                                              | 21 |
| La description des compétences-clefs .....                                                        | 22 |
| <b>PARAMÈTRES NÉCESSAIRES À UNE FORMATION EFFICACE</b> .....                                      | 29 |
| La méthodologie de la formation .....                                                             | 29 |
| La sélection des stagiaires .....                                                                 | 32 |
| Les qualités du formateur .....                                                                   | 34 |
| L'évaluation et le suivi des formations .....                                                     | 36 |
| <b>ANNEXES</b> .....                                                                              | 38 |
| À propos de l'IBCR .....                                                                          | 38 |
| Liste des participants à l'atelier .....                                                          | 40 |
| <b>AUTRES PUBLICATIONS</b> .....                                                                  | 41 |



# REMERCIEMENTS

L'atelier des experts internationaux en droits de l'enfant a été organisé et s'est déroulé avec succès grâce à la participation et au soutien de partenaires de tous horizons, à qui le Bureau international des droits des enfants (IBCR ou le Bureau) aimerait exprimer sa profonde gratitude.

D'abord, le Bureau tient à remercier chacun des participants qui, malgré un emploi du temps chargé, se sont donné la peine d'être présents afin d'apporter leur contribution aux travaux. Soulignons en particulier l'appui inestimable et dévoué de Madame Najat Maala M'Jid, Rapporteuse spéciale des Nations unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Ensuite, le Bureau remercie chaleureusement l'organisation non gouvernementale Save the Children Suède, le bureau de l'UNICEF au Sénégal et le bureau de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, coorganisateurs et partenaires-clefs de la rencontre, sans lesquels cet événement n'aurait pas eu lieu.

De même, le Bureau souligne le soutien de Save the Children Suède à la production du rapport de l'atelier.

Merci, enfin, à toute l'équipe de l'IBCR, en particulier Nadja Pollaert, Directrice générale, et Guillaume Landry, Directeur des programmes, pour leur travail de supervision et d'orientation ; Henri Nzedom, Consultant, pour son travail de recherche et de rédaction, ainsi que Laura Moukengue, Laurence Richard, Sébastien Nirhou, Letizia Mantoan et Sabrina Tremblay-Huet, stagiaires au Bureau, pour leurs recherches et assistance.

*Photo de groupe des experts qui ont pris part à l'atelier.*





# INTRODUCTION

Ce document présente le rapport de l'atelier des experts en droits de l'enfant qui s'est tenu à Dakar au Sénégal, du 19 au 23 septembre 2011. Cet atelier constitue une phase décisive du projet portant sur la formation des agents des forces de sécurité aux droits de l'enfant en Afrique francophone.

Le projet a été lancé en novembre 2009, à l'occasion du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Francopol et le Bureau international des droits des enfants (IBCR), ainsi qu'une dizaine d'écoles de police et de gendarmerie majoritairement d'Afrique occidentale francophone, s'étaient rencontrés à cette occasion à Ouagadougou au Burkina Faso afin de sensibiliser les participants aux droits de l'enfant en général, notamment à l'application du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant dans la pratique policière.

Ce colloque avait permis de réaliser, d'une part, que les forces policières semblaient, dans l'ensemble, maîtriser le vocabulaire et la terminologie associés aux droits de l'enfant, mais présentaient certaines lacunes quant à leur connaissance de leur signification et de leur application concrète. D'autre part, il s'est avéré que plusieurs forces policières s'étaient engagées à offrir des formations sur les droits de l'enfant, mais ces dernières se faisaient à travers des sessions ponctuelles, assurées par des consultants externes, et demeuraient non évaluées, courtes et sans impact apparent quant à l'intégration des droits de l'enfant dans le travail des corps policiers.

Forts de ces observations, l'OIF, Francopol et l'IBCR ont convenu d'organiser une réunion de travail sur la formation policière en Afrique de l'Ouest et du Centre portant sur l'application des normes internationales en matière de justice juvénile, qui s'est déroulée à Cotonou au Bénin les 13, 14 et 15 décembre 2010. L'IBCR proposait comme solution d'accompagner dans la durée des formations conséquentes, intégrées et pratiques au sein des écoles de police et de gendarmerie *via* un processus de transfert de connaissances et de suivi afin de parvenir à un résultat concret et durable. Des bases ont donc été établies lors de cette réunion afin de réaliser un programme plus ambitieux de diffusion et de vulgarisation des normes en matière de protection et de promotion des droits des enfants en contact avec la loi.

Par la suite, l'IBCR a travaillé au renforcement de la collaboration avec les écoles de formation de la police et de la gendarmerie dans les pays de la région, et au développement d'un partenariat avec le bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, les bureaux de l'UNICEF dans les pays participants, l'ONG Save the Children Suède, et des ONG locales dans ces pays. Avec le soutien et la collaboration de ces différents acteurs, le projet a maintenant pris une dimension davantage régionale, puisque quatorze pays francophones de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont souscrit à l'objectif visé, et participent au projet. Ces pays sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger, la République centrafricaine, le Sénégal, le Tchad et le Togo.

L'objectif du projet est d'améliorer de façon considérable, durable et mesurable, le respect des droits de l'enfant par les agents des forces de l'ordre dans les pays participants, en fournissant à ces agents une formation qui leur permette, certes, d'acquérir des connaissances en droits de l'enfant, mais surtout de développer les compétences-clefs requises pour appliquer ces connaissances.



Pour y parvenir, le Bureau international des droits des enfants, en collaboration avec l'UNICEF et Save the Children Suède, a proposé de réfléchir, au cours de cet atelier, à la formation des agents des forces de sécurité aux droits de l'enfant, en se penchant spécifiquement sur :

- Les outils de formation des agents des forces de sécurité aux droits de l'enfant
- Une définition des compétences-clefs attendues de la part des agents des forces de sécurité travaillant avec les enfants
- La conception d'un programme de formation des agents des forces de sécurité

L'idée était donc de rassembler pendant cinq jours un groupe d'experts qui pourrait aider à améliorer et à valider les analyses et propositions réalisées par le Bureau, dans le but de consolider la démarche proposée. Cet exercice prenait tout son sens dans la mesure ces analyses et compilations allaient être présentées aux écoles de police et de gendarmerie lors du troisième atelier régional qui allait être organisé à Niamey au Niger du 31 octobre au 4 novembre 2011. Fort de l'appui des partenaires Save the Children et l'UNICEF, le Bureau a donc invité des avocats, des juristes, des psychologues, des travailleurs sociaux, des policiers, des gendarmes, des spécialistes de la protection de l'enfant, des représentants des ONG concernées, des fonctionnaires onusiens et des consultants provenant d'une vingtaine de pays, pour faire avancer la réflexion sur une meilleure façon d'aborder la formation des autorités responsables du maintien des lois en matière de droits de l'enfant.

Ce rapport est donc le compte-rendu de ces réflexions, et il a pour objectif de diffuser les conclusions obtenues non seulement aux partenaires présents à l'atelier et aux instances impliquées dans le projet en Afrique de l'Ouest et du Centre, mais aussi à celles et ceux qui s'intéressent de près ou de loin à la pratique des policiers et des gendarmes auprès des enfants.

*Deux partenaires importants de l'IBCR : Soumahoro Gbato, Conseiller régional sur la protection des enfants en situation d'urgence en Afrique de l'Ouest pour Save the Children Suède, qui discute avec Cécile Marchand, Spécialiste de la protection de l'enfant en situation d'urgence pour le Bureau régional de l'UNICEF en Afrique de l'Ouest et du Centre.*



*L'IBCR était ravi de pouvoir compter sur l'expertise de Jean François Basse, Conseiller sénior sur la justice et les enfants pour le siège de l'UNICEF à New York, et d'Aïssa Sow, Cheffe de la protection de l'enfant pour l'UNICEF Sénégal.*





# PRÉFACE

***Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.***

– Léopold Sédar Senghor

Au début des années 2000, le Bureau international des droits des enfants a été amené à travailler avec les forces de l'ordre dans le cadre de ses activités pour la prévention de la traite d'enfants et pour la défense et la promotion des droits des enfants victimes de la traite au Canada. Les échanges avec les responsables des services policiers, les agences frontalières et les services fédéraux l'ont sensibilisé au mandat complexe et large de ces institutions à l'égard des droits de l'enfant. En 2008, fort de ces partenariats, le Bureau a été enchanté d'établir une collaboration avec le siège social du réseau émergeant de corps policiers francophones : Francopol. Convaincu de l'importance de se pencher plus en détail sur l'intégration des droits de l'enfant dans les formations des policiers et des gendarmes, Francopol a placé sa confiance dans notre organisation pour nous appuyer dans la mise sur pied des séminaires régionaux rassemblant les forces policières et les gendarmes qui se sont tenus en novembre 2009 à Ouagadougou (Burkina Faso) et en décembre 2010 à Cotonou (Bénin).

L'expérience s'est avérée plus que prometteuse.

En tant que défenseur de la Convention relative aux droits de l'enfant, le Bureau international des droits des enfants reste convaincu qu'un changement durable en faveur des droits des enfants devra se faire en premier lieu avec celles et ceux qui sont responsables de l'application de la loi. Après plusieurs années de collaboration avec des institutions de formation policière en Amérique du Nord, en Afrique de l'Ouest et du Centre et en Europe, le Bureau est persuadé que cette mobilisation d'individus et d'institutions engagés qui ont à cœur le droit des enfants de vivre à l'abri de la violence, de l'exploitation, de l'abus et de l'abandon, fait déjà une différence dans le sort des enfants victimes, témoins ou auteurs d'actes criminels.

Toutefois, un changement d'approche s'impose.

Nos travaux et échanges ont permis d'obtenir un consensus sur le fait que les écoles de police et de gendarmerie doivent intégrer une formation initiale obligatoire sur l'intervention des forces de l'ordre en matière de droits de l'enfant, afin de garantir une durabilité et une véritable appropriation de ces principes dans le travail des autorités responsables du maintien des lois au quotidien.

En conséquence, la désignation par un groupe d'experts multisectoriels et inter-agences des compétences-clefs que tout policier ou gendarme devrait posséder afin d'adapter sa pratique aux droits de l'enfant est au centre de cet ambitieux processus de changement. Au terme de l'atelier de Dakar, qui a rassemblé une quarantaine d'experts provenant des quatre coins de l'Afrique, des Amériques et de l'Europe, tous les acteurs se sont entendus sur la détermination de six compétences-clefs, en plus de proposer le contenu de base d'un cadre de formation initial visant à pérenniser le respect des droits de l'enfant.



Le chemin qui a mené à ce résultat majeur a été tortueux, mais le succès de cette initiative repose entièrement sur cette approche collaborative qui a rassemblé des organisations visionnaires comme Francopol, l'UNICEF, Save the Children et de l'Organisation de la Francophonie. Nous tenons à les remercier pour leur fructueuse collaboration.

Encouragé par l'enthousiasme des écoles de police et de gendarmerie de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, qui n'ont pas hésité à se remettre en question et à envisager d'autres façons de faire dans le but d'améliorer leurs pratiques, le Bureau international des droits des enfants continuera à œuvrer pour parvenir à instaurer et à développer des plans d'action nationaux en collaboration avec ses partenaires, afin de faire des droits de l'enfant une réalité dans le travail des autorités responsables du maintien des lois.

*Nadja Pollaert*

**M<sup>me</sup> Nadja Pollaert**  
Directrice générale  
Courriel : [n.pollaert@ibcr.org](mailto:n.pollaert@ibcr.org)

*G. Landry*

**M. Guillaume Landry**  
Directeur des programmes  
Courriel : [g.landry@ibcr.org](mailto:g.landry@ibcr.org)

**Bureau international des droits des enfants**

2715, Chemin de la Côte-Ste-Catherine, Montréal, Québec, CANADA H3T 1B6

Site Internet : [www.ibcr.org](http://www.ibcr.org)

*Table d'honneur pour les discours d'ouverture, en commençant par la gauche : Commissaire Abdoulaye Diom, Directeur adjoint de l'école de police, représentant du Ministre de l'intérieur, Giovanna Barberis, Représentante de l'UNICEF Sénégal, Benoît Van Keirsbilck, Directeur de Défense des enfants international et Membre du Conseil d'administration de l'IBCR, Nadja Pollaert, Directrice générale de l'IBCR, et Eva Molt, Directrice générale du Bureau régional de Save the Children Suède pour l'Afrique de l'Ouest.*



*Derniers préparatifs avant l'ouverture de l'atelier avec Commissaire Abdoulaye Diom, Directeur adjoint de l'école de police, représentant du Ministre de l'intérieur, Yves Olivier Kassoka, Spécialiste Protection à l'UNICEF Sénégal, Nadja Pollaert, Directrice générale de l'IBCR, et Guillaume Landry, Directeur des programmes de l'IBCR.*



# OUTILS DE FORMATION DES AGENTS DES FORCES DE SÉCURITÉ AUX DROITS DE L'ENFANT

## L'OUTIL MODÈLE

*Quel devrait être le contenu d'un outil de formation des agents des forces de sécurité aux droits de l'enfant ?*

### La substance du contenu

La substance de tout outil de formation est dictée par l'objectif de cette formation. L'objectif de la formation des agents des forces de sécurité aux droits de l'enfant devrait être le développement des compétences dont ces agents ont besoin pour être efficaces dans leur rôle de protection et de promotion des droits de l'enfant. Pour ce faire, le contenu de l'outil devrait être constitué d'activités visant l'identification, la définition, et la maîtrise de ces compétences. A contrario, la substance du contenu ne doit pas être constituée uniquement des dispositions sur les droits de l'enfant formulées dans divers textes nationaux, régionaux ou internationaux, et l'objectif de la formation ne doit pas se limiter à la connaissance de ces dispositions.

#### **Les droits de l'enfant, ce sont des droits de l'homme.**

Il faut parvenir à souligner l'importance et la spécificité des droits de l'enfant, mais en évitant de les dissocier systématiquement des droits de l'homme comme s'ils constituaient une catégorie, une discipline entièrement à part.

(Juge R. Winter)



### Le profil de la formation

Qu'elle soit initiale ou continue, la formation peut être générale ou spécialisée.

Une formation générale visant à développer les compétences-clefs pourra être donnée à des agents qui sont en formation initiale à l'école de police ou de gendarmerie, et qui seront ensuite affectés à des unités ordinaires de la police ou de la gendarmerie.

Pour des agents devant être placés dans des unités spéciales, le contenu de la formation sera déterminé par la nature des cas, des affaires que ces unités sont censées traiter. Ainsi, ces agents recevront une formation spécialisée destinée à développer des connaissances et des compétences pointues dans des domaines particuliers. Ces formations spécialisées peuvent être délivrées aussi bien en formation initiale, si les agents doivent être affectés à ces unités dès la sortie de l'école ou peu de temps après, que dans le cadre de la formation continue, s'il s'agit de réaffecter des agents qui sont déjà sur le terrain ou de rafraîchir les connaissances des agents qui travaillent déjà dans ces unités.

## Définitions

***Les définitions ci-après sont proposées dans le but de faciliter la compréhension de ce rapport, et ne représentent pas nécessairement des acceptions conventionnelles.***

La **formation initiale** est celle qui est donnée à des agents qui ne sont pas encore sortis de l'école de police ou de gendarmerie, donc qui n'ont jamais été en service, quels que soient la durée de la formation totale ou de la session de formation, l'animateur, le motif, le lieu, etc. ; tandis que la **formation continue** concerne les agents qui sont déjà en service, quels que soient les paramètres énumérés.

La **formation générale** renvoie ici à une formation destinée à développer des compétences-clefs en droits de l'enfant, par opposition à une **formation spécialisée**, qui traiterait plus en profondeur de thèmes particuliers, tels que les abus sexuels sur mineurs, ou bien la psychologie de l'enfant, ou encore l'enfant et les stupéfiants.

En ce qui a trait aux services de police et de gendarmerie, les **unités spéciales** désignent celles qui sont chargées de certains types d'affaires bien spécifiques, par exemple la brigade des stupéfiants, la brigade des mœurs, et l'unité de lutte contre la traite de personnes. De leur côté, les **unités ordinaires** désignent celles qui s'occupent de toutes sortes d'affaires, y compris les situations qui seraient traitées par des unités spécialisées si celles-ci existaient dans la juridiction considérée.



### Certains sujets méritent davantage d'attention dans le matériel de formation, notamment :

- La prise en compte de la dimension genre (sexe) dans les interventions des agents de l'ordre.
- La question des enfants témoins et victimes d'actes criminels : il existe des normes des Nations Unies sur ce point, mais elles sont non contraignantes ; il est donc très important d'intégrer ces directives dans la formation des agents. Les Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels ont été adoptées par le Conseil économique et social des Nations Unies en 2005. Elles sont disponibles en ligne à l'adresse suivante : [www.ibcr.org/editor/assets/thematic\\_report/2/ecosoc\\_res\\_2005-20\\_fr.pdf](http://www.ibcr.org/editor/assets/thematic_report/2/ecosoc_res_2005-20_fr.pdf)
- Les soins d'urgence : les agents ne seront pas formés pour être des spécialistes de soins d'urgence, mais ils devront maîtriser un minimum de connaissances et de pratiques leur permettant de donner des premiers soins, médicaux ou psychologiques, en cas de nécessité.
- Une attention particulière devrait être accordée aux actes qui impliquent une intervention dans le cadre familial et communautaire, donc une communication entre l'agent d'une part et, d'autre part, l'enfant et les autres acteurs de son milieu. Il faut prévoir des formations sur le développement de l'enfant et tout ce que cela comporte : la psychologie de l'enfant, son développement psychomoteur, les étapes de la croissance et le processus corrélatif de développement du cerveau (notamment du lobe frontal) et la façon dont cela affecte le raisonnement et la prise de décision chez l'enfant, les techniques d'écoute et d'entretien, la médiation, les solutions alternatives à la détention et au placement en institution, etc.

- Bien que l'agent de maintien de l'ordre soit très souvent le premier point de contact avec le système de justice, la protection de l'enfant demande l'intervention de plusieurs autres acteurs. Il faut faire ressortir cet aspect pour montrer comment le travail de la police et de la gendarmerie peut influencer la suite à donner à l'affaire impliquant l'enfant. D'où la rigueur, le soin dans la collecte des informations, le degré de dignité avec laquelle traiter l'enfant. Il est également nécessaire de faire le lien entre les agents des forces de l'ordre et les autres acteurs en illustrant les méthodes et les procédures de coopération et de coordination avec les autres services.
- Les limites de l'intervention policière : jusqu'où peut-on considérer que le policier doit avoir une approche sociale ? Quel est le rôle du policier qui a constaté un vice de forme, c'est-à-dire un agent qui fait face à un cas qui n'a pas été traité selon les normes ? L'outil de formation veillera à indiquer les limites des responsabilités des agents des forces de sécurité, lesquelles seront guidées par les lois et procédures applicables dans le contexte de chaque pays. Ce faisant, il ne faudra pas remettre en cause le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant comme préoccupation primordiale. Il faudra, par exemple, souligner que la limite de la responsabilité ne signifie pas une décharge de responsabilité pure et simple, puisque l'agent pourrait encore avoir l'obligation de référer l'enfant à des experts ou à des services spécialisés.
- Le contenu de la formation doit être adapté au contexte local : les normes nationales et régionales doivent apparaître dans l'outil sans en constituer la substance fondamentale ; les réalités pratiques, telles que les préjugés dominants dans la culture populaire, les comportements stéréotypés, doivent être abordés, ainsi que l'absence de structures séparées pour mineurs (par exemple, les tribunaux pour enfants ou les cellules dans les postes de police), etc.
- La détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant : la formation doit développer chez l'agent la capacité à prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant dans les diverses situations qui se présenteront. À tout instant de leur intervention, les agents de police et de gendarmerie doivent évaluer l'impact de leurs actions sur la situation individuelle de l'enfant et veiller à ce que toutes les décisions et mesures prises pour le compte de l'enfant produisent un bénéfice pour celui-ci. Dans cette perspective, très souvent, l'aspect médical ainsi que l'aspect psychosocial devraient primer sur la démarche juridique.

*Pause bien méritée entre Michel Gagnon, Professeur en technique policière au Collège de Maisonneuve (Québec), Jérôme Lebrevelec, Brigadier Chef et Formateur à la Brigade de Protection de la Famille (France), Lieutenant Sidy Dione, Formateur/Encadreur à l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale à Dakar et Lieutenant Abdoukhadre Gueye, Adjoint au Commandant de la Section des recherches de la Gendarmerie Nationale du Sénégal.*



*Des échanges constructifs entre Lieutenant Sidy Dione, Formateur/Encadreur à l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale à Dakar, Jean Schmitz, Directeur de l'Institut latino-américain des pratiques réparatrices (Pérou) et Amadou Sall, Chef du projet protection à la Fondation Terre des Hommes en Mauritanie.*



## Contenu matériel

L'outil de formation devrait, en outre, contenir les éléments suivants :

- Le résumé du contenu de l'outil en un paragraphe
- Un plan du cours
- Des exemples de meilleures pratiques à adapter
- Une liste des autres acteurs du système avec pour chacun d'eux une fiche d'information et des fiches de liaison
- Des schémas de procédure
- Une référence bibliographique à d'autres outils connexes
- Un recueil des textes pertinents, commentés avec des recommandations pratiques pour leur application
- Un guide méthodologique indiquant les modèles et activités de formation, les durées des séances, le matériel nécessaire, etc.
- Des formulaires d'évaluation, dont certains seront remplis avant, d'autres pendant, et d'autres encore après la formation, selon les circonstances.

Certains de ces documents de formation devraient être remis aux stagiaires sous forme de supports légers pour leur servir d'aide-mémoire et de guides de poche.

### Le guide de formation sur les droits et la protection des enfants à l'usage de la police nationale (Niger)

Ce document comporte des sections sur les leçons-clefs qui énumèrent les comportements à adopter par les agents. D'autres corps de métier, tels que la garde nationale et la magistrature, s'en sont inspirés pour concevoir leurs propres documents de formation.



*Henri Ariston Nzedom, Consultant de l'IBCR, et Martin Nagler, Conseiller à la Protection de l'enfant au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo – MONUSCO, vérifiant si les propos notés reflètent bien la nature des débats.*



*Des échanges fructueux entre Soumahoro Gbato, Conseiller régional sur la protection des enfants en situation d'urgence en Afrique de l'Ouest pour Save the Children Suède, Mariama Mohamed Cissé, Secrétaire du Comité d'experts africain sur les droits et le bien-être de l'enfant sous l'égide du Département des Affaires sociales de l'Union africaine, Jean-Baptiste Zoungrana, Conseiller technique au Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale du Burkina Faso et Membre du Conseil d'administration de l'IBCR, Nadja Pollaert, Directrice générale de l'IBCR et Eva Molt, Directrice générale du Bureau régional de Save the Children Suède pour l'Afrique de l'Ouest.*



## L'ANALYSE DES OUTILS RÉALISÉE PAR L'IBCR

L'IBCR a procédé à l'analyse de 110 outils de formation des agents des forces de sécurité aux droits de l'enfant, provenant de 27 pays de toutes les régions du globe. Quelques-uns des outils analysés n'ont pas été conçus dans le contexte d'un pays ou d'une zone géographique en particulier, et ont une portée générale, à l'exemple de ceux publiés par les Nations Unies. Certains des outils analysés sont en français, d'autres en anglais, d'autres encore en espagnol.

Le but de l'exercice consistait à évaluer l'efficacité de ces outils pour permettre aux agents formés de développer les compétences qui leur sont nécessaires pour jouer leur rôle dans la protection et la promotion des droits de l'enfant. En plus des généralités, les aspects de ces outils qui ont été examinés sont la substance, la méthodologie employée, la sélection des participants, ainsi que l'évaluation et le suivi.

### Généralités sur les outils de formation

Les outils analysés ont des **appellations** diverses : guide, module, manuel, memorandum, etc. Certains sont des documents de formation proprement dits, conçus pour être utilisés de façon récurrente au cours des sessions de formation initiale ou continue, alors que d'autres sont des supports d'exposés présentés au cours de rencontres ponctuelles, telles que des conférences. Leurs **auteurs** sont également variés. Beaucoup d'outils sont le fruit d'un partenariat entre les autorités officielles du pays, une agence des Nations Unies, une ou plusieurs organisation non gouvernementale, et dans quelques cas un pays du Nord (d'Europe surtout), à travers son ambassade ou l'organe de coopération en place. Certains documents sont l'œuvre d'une seule de ces entités. Le matériel ainsi produit est à la disposition des institutions publiques qui peuvent l'utiliser à loisir, quoique, dans quelques cas, il semble que l'ONG reste le dépositaire du document. Quelques-uns des outils examinés ont, quant à eux, été produits par une personne physique. S'agissant des **dates de publication**, on retrouve des documents aussi récents que 2011, d'autres qui remontent à l'année 2000, et nombre de documents ne portent aucune date. Certains comptent un peu plus de **200 pages**, quand d'autres en comportent moins d'une dizaine. Quelques-uns font partie d'une **série de modules** (Togo : La justice restauratrice/réparatrice des mineurs), alors que d'autres sont des documents isolés. La **durée de la formation** n'est pas indiquée dans tous les documents. Pour ceux qui la mentionnent, la plus brève est de 6 heures et la plus longue est de 2 semaines.

### Le contenu des outils

Les dispositions de diverses normes constituent la substance principale des outils examinés. L'analyse du contenu de ces outils a porté sur les droits couverts dans ces outils et sur les compétences qui y sont mentionnées.

#### Exemples de thèmes de formation

Le document *L'agent pénitentiaire et l'enfant : quelles relations ?* (Togo), porte spécifiquement sur les droits de l'enfant privé de liberté, tandis que le *Guide du formateur sur la Convention relative aux droits de l'enfant* (Mali) cherche à couvrir les droits de l'enfant de manière exhaustive.



## Les droits et autres thèmes couverts dans les outils analysés

Les thèmes couverts sont les droits de l'enfant, les droits de l'homme, et les règles d'enquête.

Parmi les outils qui ont pour thème principal les droits de l'enfant, certains ont une portée générale couvrant les droits civiques, politiques, économiques, sociaux et culturels. Quelques-uns de ces documents indiquent qu'ils seront adaptés par le formateur en fonction de l'audience. D'autres outils se limitent, en revanche, à des thèmes plus spécifiques, tels que la justice juvénile, la violence à l'encontre des enfants, ou encore l'intérêt supérieur de l'enfant.

La plupart des documents qui ne portent pas uniquement sur les droits de l'enfant (comme ceux qui ont pour thème central la police et les droits de l'homme, ou encore les règles d'enquête) abordent ces droits d'une façon spécifique, en fonction du thème central de l'outil ou de la profession des personnes à former. Ainsi, un document de formation sur les règles d'enquête décrira davantage les façons de traiter l'enfant pendant l'enquête (arrestation, garde à vue, audition, etc.), tandis qu'un document de formation de la police aux droits de l'homme mentionnera les droits du mineur victime d'infraction, et ceux du mineur auteur d'infraction.

Le contenu de la formation portant sur la collaboration et la coordination avec d'autres intervenants du système de justice est généralement bref. Quelques outils font mention des droits qui protègent les agents de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions (Niger : Guide en droits de l'homme pour les officiers et les commissaires de police).

## Les compétences-clefs dans les outils analysés

Dans l'énoncé des objectifs, certains outils indiquent que le but de la formation est de permettre aux participants d'acquérir ou de développer les compétences nécessaires à la protection et la promotion des droits de l'enfant. Quelques-uns offrent une liste de comportements requis de la part des agents. Ces comportements sont similaires à certains de ceux qui figurent dans la description des compétences-clefs (p. 22). Par ailleurs, les exercices pratiques qui sont offerts dans les documents analysés sont de nature à pouvoir contribuer à l'acquisition ou au développement de ces compétences.

Néanmoins, les outils analysés ont été conçus pour une formation aux droits de l'enfant tels que consacrés dans divers normes et instruments, et aucun d'eux ne contient des activités orientées expressément vers l'acquisition ou le développement des compétences.

## La méthodologie de la formation

Le matériel de formation comporte généralement un guide traitant l'un ou plusieurs des éléments suivants : les techniques de formation, l'arrangement de la salle, les documents et équipements nécessaires, la planification horaire, etc., et donnant des indications plus ou moins détaillées sur le déroulement des activités. Ces outils soulignent également l'importance d'une formation efficace qui mêle théorie et pratique, et qui permette l'implication des participants par des interventions individuelles ou en groupes.

### Mention des compétences-clefs

Le document *Module ENSP commissaire de police* (Bénin) contient un chapitre sur les leçons apprises, dans lequel sont énumérées les bonnes pratiques du policier et les mauvaises pratiques ou pratiques à risques pour l'enfant.



Certains documents indiquent clairement les méthodes de formation proprement dites devant être adoptées, tandis que d'autres restent silencieux sur ce point. Il ressort néanmoins, au vu du contenu et du déroulement de la formation, que les méthodes utilisées incluent les exposés, les discussions et débats, les groupes de travail, les études de cas, les séances de « remue-méninges », les simulations et jeux de rôles, et les auxiliaires audio et visuels. Le choix d'une méthode spécifique dans une session particulière n'est pas souvent explicité. Les visites de terrain sont envisagées dans peu de documents, tout comme l'intervention d'autres professionnels ou d'un enfant pour faire part de leurs expériences sur un point précis ou pour participer aux exercices pratiques.

Les documents adoptent en général l'une de ces deux approches : soit ils énoncent d'abord les droits de l'enfant et les expliquent, puis ils indiquent les textes qui les consacrent, soit ils citent la loi avant de présenter les droits qu'elle défend. Dans un cas comme dans l'autre, il existe peu de différences entre les dispositions textuelles et l'explication qui y est associée, quoique quelques documents présentent des aspects pratiques de l'application des textes, et des distinctions utiles entre des notions voisines. Cela est particulièrement vrai pour les documents qui ont un thème plutôt général, comme les droits de l'homme, ou encore les droits de l'enfant. En revanche, dans les outils qui portent sur un domaine plus spécifique, les activités d'apprentissage sont moins basées sur les textes de loi. Ces activités ont un aspect plus thématique et des indications plus pratiques, et décrivent, par exemple, la procédure à suivre par l'agent dans des situations bien précises. C'est le cas, par exemple, du document : *Manual for Training Police on Anti Human Trafficking in India*, qui comporte des études de cas mettant en scène la traite des enfants.

*Marianne Bauer, Chargée de la protection de l'enfance au Service des politiques et des meilleures pratiques du Département des Opérations de Maintien de la Paix (New York) discute avec des représentants sénégalais au fait des pratiques policières : Adjudant chef de Police Souleymane Seck, Responsable du DESK dédié à la Protection de l'enfance au Bureau Central National (BCN) – Interpol, Commandant de Police Mamadou Sylla Sy, Chef de la Section des Mœurs et de la Brigade des Mineurs du Commissariat Central de Dakar et Commandant de police Claude Gomis, Adjoint au chef de la division de la formation chargé de la formation initiale.*



*Les discussions se poursuivent sous le soleil sénégalais lors des pauses. Julie Dion, Conseillère Spéciale du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales du Gouvernement haïtien, fait part de son expérience à Nadja Pollaert, Directrice de l'IBCR et à Jean-Yves McCann, Sergent Spécialiste des crimes contre la personne et Coordonnateur provincial de l'alerte AMBER au Service conseil aux enquêtes de la Sûreté du Québec, alors que Benoit Van Keirsbilck, Directeur de Défense des enfants international et Membre du Conseil d'administration de l'IBCR, échange avec Mouhamadou Seye, représentant du Ministre de la Justice.*



## Les formateurs et les stagiaires

Quelques documents sont conçus pour le participant, mais la plupart s'adressent au formateur, même s'ils contiennent des formulaires à faire remplir par les stagiaires. Par ailleurs, les outils recueillis ne comportent pas d'indication sur la sélection du formateur. Pour les documents destinés à être utilisés dans les écoles de formation professionnelle, on peut déduire qu'il s'agira des enseignants habituels, ce qui n'exclut pas la possibilité d'inviter une personne extérieure à l'institution pour animer la formation en tout ou en partie. Quelques documents, enfin, sont des outils de formation des formateurs.

S'agissant des personnes formées, quelques outils s'adressent à un large public, incluant les agents de l'ordre, les magistrats, les greffiers, les avocats, les assistants sociaux, les autorités traditionnelles ou communautaires et les ONG intervenant dans le système de protection de l'enfant.

Pour les outils visant spécifiquement les forces de l'ordre, quelques-uns de ces documents ont été conçus pour des personnes d'un certain grade, ou exerçant une fonction bien précise. C'est le cas du matériel de formation du Bénin.

Les outils destinés à la formation continue ne mentionnent pas le processus de sélection des personnes à former. Il s'agit, certes, de personnes intervenant dans le système de justice pour mineurs, mais le matériel ne fait nulle mention des critères de sélection de ces stagiaires.

## L'évaluation et le suivi

La majorité des outils prévoient une vérification des connaissances en cours ou à la fin de la formation pour veiller à ce que les personnes formées aient bien assimilé les leçons. Ils envisagent aussi une évaluation de la formation elle-même, par laquelle les participants sont invités à donner leur avis sur la formation et la personne qui la leur a dispensée. Un formulaire à cet effet est souvent prévu dans le document.

En revanche, peu d'outils mentionnent une évaluation de l'impact de la formation sur la performance des agents, ou un mécanisme de rétroaction permettant de recueillir les difficultés ou les particularités rencontrées sur le terrain par les agents une fois formés, et pouvant aboutir à une éventuelle révision de ces outils.

Le document *Mémorandum du 2<sup>e</sup> cycle de formation en justice juvénile, Ateliers de Nouakchott, Nouadhibou, Rosso – 2009* (Mauritanie) s'adresse aux magistrats, gendarmes, greffiers, avocats, policiers, assistants et éducateurs sociaux, oulémas et membres de la société civile.



Le document *Manual for Training Police on Anti Human Trafficking in India* (Inde) suggère la mise en place d'un réseau de communication entre les agents formés et les personnes impliquées dans de futures formations.



## Pour plus d'informations...

L'analyse réalisée par l'IBCR est proposée dans deux documents qui se complètent, mais peuvent aussi être consultés séparément : un tableau d'analyse et un document d'analyse. Le tableau fournit des informations succinctes et structurées à propos des paramètres de base portant sur chacun des documents analysés. Le document d'analyse, quant à lui, propose une étude plus étoffée des outils couverts, à travers un bref résumé de chaque document, une synthèse de l'examen de l'ensemble des outils, et des recommandations.

Ces deux documents sont disponibles sur le site Internet de l'IBCR, [www.ibcr.org](http://www.ibcr.org). Ils seront mis à jour de façon régulière.



*Des collaborateurs de longue date de l'IBCR : M<sup>me</sup> la Juge Renate Winter, Présidente de l'Association internationale des Magistrats de la Jeunesse et de la Famille, et Benoît Van Keirsbilck, Directeur de Défense des enfants international et Membre du Conseil d'administration de l'IBCR.*



*Nadja Pollaert et Benoît Van Keirsbilck, de l'IBCR, discutent avec une grande amie du Bureau international des droits des enfants, Najat M'jid Maalla, Rapporteuse spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et le matériel pornographique mettant en scène des enfants, et cofondatrice de l'ONG marocaine Bayti.*



# COMPÉTENCES-CLEFS DES AGENTS DES FORCES DE SÉCURITÉ TRAVAILLANT AVEC LES ENFANTS

## INTRODUCTION AUX COMPÉTENCES-CLEFS

### Définition du mot « compétence »<sup>1</sup>

Le terme « compétence » englobe l'ensemble des connaissances, expériences, aptitudes et comportements requis pour produire un rendement efficace dans un emploi, un rôle ou une situation. Les compétences représentent ce qu'une personne possède ou peut acquérir, c'est-à-dire une caractéristique, une attitude, une aptitude, un aspect de sa propre personne, ou un ensemble de connaissances et de comportements qu'il ou elle utilise.



**Savoir**  
+ **Savoir-être**  
+ **Savoir-faire**  
= **Compétence**

### Types de compétences

En général, on peut distinguer les compétences de base, encore appelées compétences personnelles, des compétences techniques ou spéciales. Les compétences de base correspondent à des qualités humaines intrinsèques ou à des aptitudes requises de façon générale pour être admis dans une profession (par exemple : être intègre, pouvoir travailler sous pression, etc.), tandis que les compétences techniques sont celles qui permettent à l'agent d'accomplir une tâche spécifique ou d'agir adéquatement dans une situation particulière (par exemple : identification et prévention des violences contre les enfants, compétences spécifiques en matière informatique, etc.).

1. Adaptée de la définition offerte par Interagency Working Group (IWG) on Emergency Capacity Building dans *Humanitarian Competencies Study*, 2006 : « Competencies represent the experience, skills and behaviors required to perform effectively in a given job, role or situation. They are what a person has ; i.e. a characteristic, motive, trait, skill, aspect of one's self-image, or body of knowledge which he or she uses. » Cette définition a été reprise dans d'autres publications, notamment : Inter-agency Initiative of the Child Protection Working Group, *Child Protection in Emergencies (CPIE) Competency Framework*, 2010 ; People in Aid, *Behaviours Which Lead to Effective Performance in Humanitarian Response – A Review of the Use and Effectiveness of Competency Frameworks within the Humanitarian Sector*, juin 2007. Disponible en ligne à l'adresse suivante : [www.careers.lon.ac.uk/files/pdf/competencies-report---final.pdf](http://www.careers.lon.ac.uk/files/pdf/competencies-report---final.pdf).

## Comportements associés aux compétences

Pour savoir si un agent possède ou non une compétence, on se réfère à son rendement professionnel, ou simplement à son comportement. Les comportements associés aux compétences peuvent être présentés de différentes façons. Une première méthode consiste à indiquer les comportements attendus de la part des agents (à l'exemple de l'*United Nations Competencies for the Future*). On peut ensuite procéder de manière plus élaborée, en précisant les différents comportements correspondant au niveau de responsabilité de l'agent. Le comportement attendu sera différent selon que l'agent jouit d'un niveau de responsabilité élémentaire, intermédiaire, ou avancé (c'est l'approche adoptée par le *Child Protection in Emergencies Competency Framework* produit par le Groupe de travail mondial sur la protection de l'enfant). On peut aussi indiquer les comportements satisfaisants, c'est-à-dire répondant à la compétence énoncée, et ceux qui ne le sont pas (approche adoptée dans les documents *Humanitarian Coordination Competencies*, et *Alaskan Core Competencies for Direct Care Workers in Health and Human Services*). Enfin, on peut décomposer la compétence en savoir, savoir-être et savoir-faire (comme cela se fait dans les cours du programme « Techniques policières », selon l'approche par compétences, au Collège Maisonneuve).

## Identification des compétences-clefs

L'identification des compétences est un exercice qui semble recevoir une attention croissante dans des institutions relevant de divers secteurs d'activité. Ce travail est généralement entrepris lorsque l'organisation décide de regarder vers l'avenir avec le souci d'améliorer la performance de ses ressources humaines en définissant des normes de référence<sup>2</sup>. L'exercice consiste à dresser une liste des compétences qu'un agent doit posséder afin de pouvoir accomplir ses tâches de la façon la plus satisfaisante qui soit, puis à les décrire selon une analyse rigoureuse de la situation de travail. Une attention particulière doit être apportée à la formulation, afin que la compétence et sa description couvrent les connaissances, les attitudes et les aptitudes qui étaient visées et que cela soit cohérent et compréhensible par des personnes autres que celles qui ont contribué à la rédaction de cet inventaire.

De façon abstraite, on peut dresser une liste interminable de compétences pouvant être exigées de la part d'une personne dans des situations variées. Mais chaque institution ayant des mandats spécifiques, les compétences qui seront retenues seront celles qui semblent indispensables à la réalisation des missions de l'organisation. La liste des compétences qui seront ainsi déterminées va donc varier d'un contexte à un autre, mais certaines d'entre elles peuvent apparaître de façon récurrente, et ce, quels que soient le poste de travail, le niveau de responsabilité, l'institution ou même le secteur d'activité envisagés.

L'inventaire des compétences devrait permettre la confection d'outils destinés à faciliter différentes opérations : le recrutement, l'affectation à un poste ou à une fonction spécifique, l'évaluation des performances, ou encore la formation du personnel. Dans ce dernier cas, la liste des compétences peut être utilisée afin d'identifier les besoins et de préparer une formation initiale ou continue permettant à l'agent de développer les compétences visées.

2. « United Nations Competencies for the Future », p. 4, disponible en ligne à l'adresse suivante : [www.unep.org/vacancies/PDF/competencies.pdf](http://www.unep.org/vacancies/PDF/competencies.pdf).

## Identification des compétences-clefs des agents des forces de sécurité en droits de l'enfant

Les droits de l'enfant sont consacrés de façon explicite, quoique parfois abstraite, dans divers instruments nationaux, régionaux et internationaux, dont la clef de voûte est la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. La substance des outils de formation des agents des forces de sécurité aux droits de l'enfant, qui ont été analysés dans le cadre de ce projet, est essentiellement constituée de ces dispositions (voir p. 13). Logiquement, les formations de ces agents ont davantage visé la connaissance de ces dispositions, plutôt que le développement des compétences des agents à appliquer les connaissances en question. La conséquence en est que l'impact des formations sur les droits de l'enfant, c'est-à-dire la protection et la promotion effectives des droits de l'enfant par les agents formés, reste à démontrer.

Il est donc apparu nécessaire de changer la façon de faire, et de s'intéresser non seulement au savoir, mais surtout au savoir-être et au savoir-faire de l'agent de maintien de l'ordre confronté à une affaire impliquant un enfant. Dans cette approche nouvelle, qu'on appelle « approche par compétences », la connaissance des normes et lois n'est qu'une compétence parmi beaucoup d'autres, l'accent étant mis avant tout sur la façon d'appliquer ces connaissances. Cela doit se refléter dans les outils de formation. Le contenu et la méthodologie de ces outils seront orientés vers l'acquisition des compétences.

Mais avant d'en arriver aux outils de formation, il faut d'abord déterminer les compétences qui vont être développées dans ces outils. Il ne s'agira pas de dresser la liste de toutes les compétences de base qui sont généralement requises de la part des policiers ou des gendarmes, lesquelles seraient, par exemple, testées au moment du recrutement ou à la sortie de l'école de formation. L'agent est supposé les posséder déjà, ou alors les acquérir au cours de formations classiques des agents des forces de sécurité : il faut être un bon agent de l'ordre avant d'être un bon agent pour enfants. Les compétences à retenir sont les compétences-clefs, c'est-à-dire celles qui sont spécifiques aux interactions entre les agents des forces de sécurité et les enfants.

*Travaux de groupe : Enyo Gbedemah, Conseiller régional en matière de protection de l'enfant pour Save the Children Suède, Lieutenant Abdoukhadre Gueye, Adjoint au Commandant de la Section des recherches de la Gendarmerie Nationale du Sénégal, Benoît Van Keirsbilck, Directeur de Défense des enfants international et Membre du Conseil d'administration de l'IBCR, Michelle Berg, Consultante indépendante pour le Conseil norvégien pour les réfugiés, Luc Djeba, Assistant social de la Brigade de Projection des Mineurs, affecté à la Sous Direction de la lutte contre la traite et la délinquance juvénile du Ministère de l'Intérieur à Abidjan (Côte d'Ivoire), et Élisabeth Munsch, Chargée de projets à Kinderrechte Afrika.*



## LA LISTE DES COMPÉTENCES-CLEFS

Avant l'atelier, l'IBCR avait élaboré une liste de huit compétences-clefs. Au cours de l'atelier, il a été demandé aux participants de proposer une liste de compétences-clefs des agents des forces de sécurité travaillant avec les enfants. Chaque groupe a ainsi proposé une liste. Puis la liste des huit compétences initialement élaborée par l'IBCR a été distribuée aux participants. Après qu'ils l'aient lue et que des explications leur aient été fournies au sujet de la liste, il s'est tenu une discussion en plénière au terme de laquelle la liste ci-dessous de six compétences-clefs a été adoptée :

- Connaissance, promotion, et mise en pratique des droits de l'enfant
- Connaissance et mise pratique des règles de l'éthique et de la déontologie
- Connaissance du développement de l'enfant
- Interactions et communication avec l'enfant et les acteurs de son milieu familial et communautaire
- Collaboration avec tous les intervenants formels et informels pour une bonne coordination de l'intervention
- Utilisation efficace des outils de travail adaptés aux enfants

*Deux collaboratrices passionnées du Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, partenaire-clef dans le projet de l'IBCR : Cécile Marchand, Spécialiste de la protection de l'enfant en situation d'urgence (gauche) et Brigitte De Lay, Spécialiste de la protection de l'enfant, systèmes de protection de l'enfant et justice (droite).*



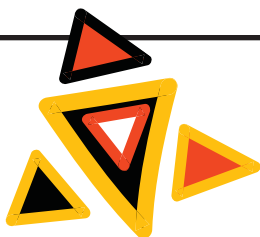
## LA DESCRIPTION DES COMPÉTENCES-CLEFS

Les experts ont par la suite été invités à proposer une description des six compétences arrêtées. Décrire une compétence, c'est indiquer les comportements associés à cette compétence. En suivant l'exemple des cours du programme « Techniques policières » du Collège Maisonneuve au Québec, la description ci-dessous propose le savoir, le savoir-être et le savoir-faire qui composent chaque compétence. Les descriptions suivantes représentent une synthèse des diverses propositions telles que formulées par les groupes de travail.

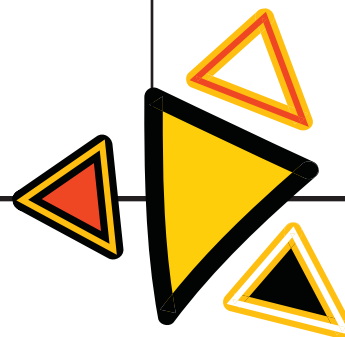
### Liste de compétences-clefs des forces de maintien de l'ordre en droits des enfants

#### *Déterminer le rôle des forces de l'ordre au regard des droits de l'enfant*

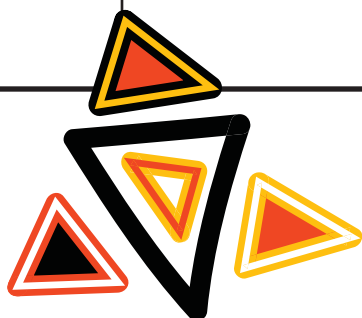
| ÉNONCÉ                                                                    | ÉLÉMENTS                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Déterminer le rôle des forces de l'ordre au regard des droits de l'enfant | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Promouvoir une saine pratique des droits de l'enfant</li> <li>2. Évaluer la situation d'un enfant au regard de son développement</li> <li>3. Communiquer et interagir de façon efficace et adaptée avec l'enfant et les acteurs de son milieu</li> <li>4. Assurer une bonne coordination des interventions avec tous les partenaires formels et informels</li> <li>5. Utiliser efficacement des outils de travail adaptés aux enfants</li> <li>6. Intégrer les dimensions éthique et déontologique lors d'interventions auprès des enfants et de tous les acteurs concernés</li> </ol> |



| <b>ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE</b><br><br><i>Ce dont l'élève doit être capable</i> | <b>OBJETS D'APPRENTISSAGE</b><br><br><i>Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                           |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                  | <b>SAVOIR</b><br>(connaissances)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>SAVOIR-FAIRE</b><br>(habiletés)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <b>SAVOIR-ÊTRE</b><br>(attitudes, qualités personnelles)                                                                                                                                                  |
| <b>ÉLÉMENT 1</b><br><br>Promouvoir une saine pratique des droits de l'enfant     | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les quatre principes fondamentaux des droits de l'enfant</li> <li>■ Les concepts et notions de la protection de l'enfant</li> <li>■ Les principaux instruments de promotion des droits de l'enfant</li> <li>■ Le cadre normatif et législatif national</li> <li>■ Le cadre normatif international :               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Convention / Protocole</li> <li>– Chartres + Pactes</li> <li>– Directives</li> <li>– Principes directeurs</li> <li>– Accords bilatéraux et multilatéraux</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Expliquer et mettre en pratique les quatre principes fondamentaux</li> <li>■ Expliquer les concepts et notions de la protection de l'enfant</li> <li>■ Identifier et appliquer auprès des cibles les bons instruments de promotion avec les acteurs concernés.</li> <li>■ Plaidoyer</li> <li>■ Expliquer les cadres normatifs internationaux et nationaux</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Capacité de discernement</li> <li>■ Capacité d'analyse</li> <li>■ Rigueur</li> <li>■ Pragmatisme</li> <li>■ Objectivité</li> <li>■ Esprit d'ouverture</li> </ul> |

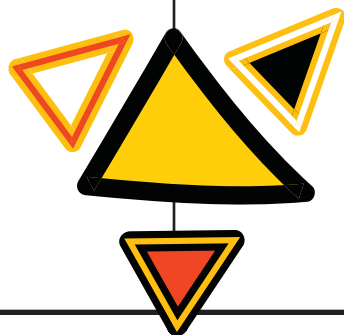


| <b>ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE</b><br><br><i>Ce dont l'élève doit être capable</i>        | <b>OBJETS D'APPRENTISSAGE</b><br><br><i>Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue</i>                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                         | <b>SAVOIR</b><br>(connaissances)                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>SAVOIR-FAIRE</b><br>(habiletés)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>SAVOIR-ÊTRE</b><br>(attitudes, qualités personnelles)                                                                                                                                                                                      |
| <b>ÉLÉMENT 2</b><br><br>Évaluer la situation d'un enfant au regard de son développement | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les différentes phases du développement de l'enfant</li> <li>■ Les facteurs déterminants</li> <li>■ Les différents comportements des enfants en situations spécifiques</li> <li>■ Les différents comportements à adopter par le policier</li> <li>■ Les stratégies d'intervention</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Situer l'enfant et son développement dans le cadre d'une intervention</li> <li>■ Reconnaître l'étape du développement dans laquelle se trouve l'enfant</li> <li>■ Identifier le comportement adapté à chaque situation</li> <li>■ Déterminer les différents comportements à adopter par le policier</li> <li>■ Réagir adéquatement au comportement de l'enfant</li> <li>■ Trouver + appliquer la bonne stratégie</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Accueil</li> <li>■ Flexibilité</li> <li>■ Ouverture d'esprit</li> <li>■ Sens de l'analyse</li> <li>■ Objectivité</li> <li>■ Empathie</li> <li>■ Créativité</li> <li>■ Attention/curiosité</li> </ul> |



| <b>ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE</b><br><br><i>Ce dont l'élève doit être capable</i>                                                                   | <b>OBJETS D'APPRENTISSAGE</b><br><br><i>Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                    | <b>SAVOIR</b><br>(connaissances)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>SAVOIR-FAIRE</b><br>(habiletés)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>SAVOIR-ÊTRE</b><br>(attitudes, qualités personnelles)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>ÉLÉMENT 3</b><br><br>Communiquer et interagir de façon efficace et adaptée avec l'enfant et les acteurs de son milieu familial et communautaire | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les caractéristiques de l'enfant : victime, témoin, en contact, en conflit avec la loi, etc.</li> <li>■ Les techniques d'entrevue adaptées aux conditions de l'enfant (âge, sexe, etc.)</li> <li>■ Les techniques de communication avec les acteurs du milieu de l'enfant</li> <li>■ Les relations entre l'enfant et les acteurs de son milieu</li> <li>■ L'état des lieux (culture – tradition)</li> <li>■ Le vocabulaire approprié</li> <li>■ Ses limites personnelles et professionnelles</li> <li>■ Les autres ressources internes</li> <li>■ Les structures sociales existantes et leurs missions</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Déterminer la situation de l'enfant et des acteurs de son milieu</li> <li>■ Adapter la stratégie de communication à la situation de l'enfant : victime, enfant en besoin de protection, enfant témoin ou enfant en conflit avec la loi, etc.</li> <li>■ Établir un climat de confiance</li> <li>■ Créer un environnement sensible, adapté et centré sur l'enfant</li> <li>■ S'exprimer en des termes adaptés à l'âge et au niveau de compréhension</li> <li>■ Entrer en contact avec les acteurs du milieu et de l'environnement de l'enfant</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Respect</li> <li>■ Courtoisie</li> <li>■ Finesse</li> <li>■ Perspicacité</li> <li>■ Sensibilité</li> <li>■ Capacité à se départir de ses préjugés</li> <li>■ Accueil</li> <li>■ Professionnalisme</li> <li>■ Empathie</li> <li>■ Écoute active</li> </ul>  |

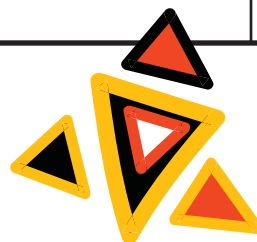
| ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE<br><i>Ce dont l'élève doit être capable</i>                                               | OBJETS D'APPRENTISSAGE<br><i>Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                     | SAVOIR<br>(connaissances)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | SAVOIR-FAIRE<br>(habiletés)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | SAVOIR-ÊTRE<br>(attitudes, qualités personnelles)                                                                                                                                                                                                           |
| <b>ÉLÉMENT 4</b><br>Assurer une bonne coordination des interventions avec tous les partenaires formels et informels | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Connaître tous les acteurs, intervenants et structures ainsi que leurs missions</li> <li>■ Connaître la référence aux procédures + protocole + outils</li> <li>■ Connaître la valeur ajoutée à l'approche intégrée</li> <li>■ Connaître les règles de tenue d'une réunion ou de l'animation</li> <li>■ Connaître les bienfaits du réseautage et les principes de l'approche communautaire</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Créer, utiliser et maintenir un réseau</li> <li>■ Déterminer la ou les ressources et les acteurs obligatoires ou facultatifs</li> <li>■ Appliquer adéquatement la bonne référence, procédure, le bon protocole</li> <li>■ Créer et maintenir de bonnes relations avec tous les intervenants partenaires</li> <li>■ Créer et faire fonctionner un réseau de communication</li> <li>■ Utiliser les complémentarités dans une approche intégrée</li> <li>■ Organiser et animer une réunion pour assurer un suivi</li> <li>■ Distinguer ce qui doit être confidentiel de ce qui ne l'est pas</li> <li>■ Partager les informations et ressources nécessaires</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Respect</li> <li>■ Ouverture d'esprit</li> <li>■ Flexibilité</li> <li>■ Transparence</li> <li>■ Créativité</li> <li>■ Discrétion</li> <li>■ Diplomatie</li> <li>■ Capacité à effectuer un bon plaidoyer</li> </ul> |



| <b>ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE</b><br><br><i>Ce dont l'élève doit être capable</i>        | <b>OBJETS D'APPRENTISSAGE</b><br><br><i>Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                         | <b>SAVOIR</b><br>(connaissances)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>SAVOIR-FAIRE</b><br>(habiletés)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>SAVOIR-ÊTRE</b><br>(attitudes, qualités personnelles)                                                                                                                                                                                                   |
| <b>ÉLÉMENT 5</b><br><br>Utiliser efficacement des outils de travail adaptés aux enfants | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les techniques d'enquête adaptées aux enfants</li> <li>■ Identification des éléments matériels de preuve spécifique aux enfants (Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant des enfants victimes et témoins d'actes criminels)</li> <li>■ Lois et règlements sur les droits de l'enfant (Code Pénal, Code de procédures pénales)</li> <li>■ Connaître les formulaires spécifiques aux enfants utilisés par les forces de l'ordre</li> <li>■ Détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant</li> <li>■ Diversion et alternative à l'incarcération</li> <li>■ Dispositions légales concernant les mineurs (garde à vue)</li> <li>■ Connaissance de la loi spécifique aux mineurs</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Appliquer les techniques d'enquête adaptées aux enfants</li> <li>■ Interpeller et/ou arrêter un mineur selon les procédures</li> <li>■ Séparer en détention les adultes des enfants, filles et garçons</li> <li>■ Recueillir et conserver des éléments de preuve en fonction des spécificités des droits de l'enfant</li> <li>■ Utiliser avec jugement et discernement les objets de sécurité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Respect</li> <li>■ Jugement</li> <li>■ Discernement</li> <li>■ Discrétion</li> <li>■ Neutralité</li> <li>■ Empathie</li> <li>■ Patience</li> <li>■ Rigueur</li> <li>■ Analyse</li> <li>■ Disponibilité</li> </ul> |



| <b>ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE</b><br><br><i>Ce dont l'élève doit être capable</i>                                                                    | <b>OBJETS D'APPRENTISSAGE</b><br><br><i>Ce que l'élève doit savoir pour réussir l'action attendue</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                     | <b>SAVOIR</b><br>(connaissances)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>SAVOIR-FAIRE</b><br>(habiletés)                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>SAVOIR-ÊTRE</b><br>(attitudes, qualités personnelles)                                                                                                                                                                                               |
| <b>ÉLÉMENT 6</b><br><br>Intégrer les dimensions éthique et déontologique lors d'interventions auprès des enfants et avec tous les acteurs concernés | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Connaissance des valeurs inhérentes à la protection des droits de l'enfant</li> <li>■ Connaissance des droits des enfants</li> <li>■ Connaissance des textes législatifs en relation avec l'enfant</li> <li>■ Connaissance du code de déontologie</li> <li>■ Connaissance des notions de dignité, d'intégrité et de participation de l'enfant</li> <li>■ Vocabulaire approprié</li> <li>■ Connaissance du principe de la non-discrimination</li> <li>■ Connaître des règles de la confidentialité</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Promouvoir et partager les valeurs</li> <li>■ Expliquer les notions d'éthique et de déontologie et distinguer ce qui l'est de ce qui ne l'est pas</li> <li>■ Gérer l'information</li> <li>■ Gérer l'information et les communications avec les médias</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Respect</li> <li>■ Cohérence</li> <li>■ Intégrité</li> <li>■ Engagement</li> <li>■ Introspection</li> <li>■ Jugement</li> <li>■ Discernement</li> <li>■ Ouverture d'esprit</li> <li>■ Impartialité</li> </ul> |



# PARAMÈTRES NÉCESSAIRES À UNE FORMATION EFFICACE

En plus du contenu de l'outil, d'autres paramètres doivent être pris en compte si l'on veut offrir des formations réussies. Indépendamment de la qualité du contenu de l'outil, les facteurs suivants peuvent avoir un impact décisif sur l'efficacité de la formation. Il s'agit de la méthodologie, la sélection des stagiaires, les qualités du formateur, l'évaluation et le suivi des formations.

## LA MÉTHODOLOGIE DE LA FORMATION

Il est indispensable que l'outil de formation des policiers et gendarmes aux droits de l'enfant précise des éléments de méthodologie qui seront clairement distincts du contenu substantiel de la formation. Quelques-uns de ces éléments sont particulièrement recommandables :

- Les informations contenues dans le matériel de formation devraient être présentées de façon à être agréables à consulter. Au lieu de textes en paragraphes, il serait préférable de présenter les informations sous forme de liste de points concis, et d'agrémenter le tout de fichiers vidéo et audio, d'images et de graphiques.
- Il est utile de favoriser l'apprentissage individuel et continu en préparant du matériel à remettre aux stagiaires, conçu de façon à en faciliter l'utilisation (voir paragraphe « Contenu matériel », p. 12).

### Exemples de méthodologies de formation

**En Mauritanie**, il existe un outil de formation sur le code pénal des enfants, contenant des vidéos sur un support DVD.

**En République démocratique du Congo**, la MONUSCO a élaboré des documents de 1 à 3 pages à distribuer aux participants.

**Le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme** suggère le recours à des méthodes pédagogiques créatives et interactives devant permettre d'obtenir l'engagement actif des participants au programme, et a recensé les techniques ci-après comme particulièrement appropriées et efficaces, dès lors qu'il s'agit d'initier un public adulte aux droits de l'homme :

- |                         |                                                         |                         |
|-------------------------|---------------------------------------------------------|-------------------------|
| ■ Groupes de travail    | ■ Tables rondes                                         | ■ Tournées d'inspection |
| ■ Causeries-débats      | ■ Séances de « remue-ménages » ( <i>brainstorming</i> ) | ■ Travaux pratiques     |
| ■ Études de cas         |                                                         | ■ Auxiliaires visuels   |
| ■ Discussions de groupe | ■ Simulation et jeux de rôles                           |                         |



- Le stagiaire doit se sentir responsable de sa propre formation et suffisamment à l'aise afin de s'impliquer. Il est important, pour cela, de planifier soigneusement l'accueil des participants, de recueillir les attentes de chacun, et de préciser les objectifs de la formation, au début de celle-ci.
- Tout au long de la formation, l'animateur devra prêter grande attention au niveau actuel des compétences et aux attentes des stagiaires. C'est en ayant une bonne vision de ce que les participants maîtrisent ou ne maîtrisent pas qu'il pourra orienter les activités pour atteindre l'objectif de la formation.
- Les méthodes de formation à utiliser sont celles conçues pour les adultes, à l'instar des méthodes proposées par le Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Dans la mesure du possible, les simulations et jeux de rôles réalisés par les participants seront filmés, puis projetés au cours des discussions en plénière.
- Puisqu'il s'agit des droits de l'enfant, il serait indiqué de leur permettre de jouer un rôle. Ainsi, on pourrait envisager de faire intervenir des enfants, qu'ils aient ou non un passé avec le système, pour qu'ils puissent faire part de leur expérience ou dire comment ils se sentiraient dans telle situation, comment ils percevraient telle action de la part d'un agent. Cependant, ceci doit se faire de façon appropriée et dans un strict respect des règles d'éthique, l'intérêt supérieur de l'enfant devant demeurer la considération primordiale.

Au Burkina Faso, des enfants ont participé aux ateliers de formation organisés en collaboration avec le Collège Maisonneuve (Québec).



*Travaux de groupe : Madougou Laouali, Commissaire de Police et Directeur des études à École nationale de police de Niamey, Jean François Basse, Conseiller sénior sur la justice et les enfants pour le siège de l'UNICEF à New York, Jean-Yves McCann, Sergent Spécialiste des crimes contre la personne et Coordonnateur provincial de l'alerte AMBER au Service conseil aux enquêtes de la Sûreté du Québec, Najat M'Jid Maalla, Rapporteuse spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution d'enfants et le matériel pornographique mettant en scène des enfants, et cofondatrice de l'ONG marocaine Bayti, Amadou Sall, Chef du projet protection à la Fondation Terre des Hommes en Mauritanie, et Claude Gomis Commandant de police, Adjoint au chef de la division de la formation chargé de la formation initiale.*



- Il faudrait ensuite prévoir un mécanisme de mentorat (*coaching*) permettant de faire en sorte qu'une personne expérimentée suive pendant quelque temps le stagiaire sur le terrain. Les exercices pratiques de formation sont des simulations et sont en nombre limité, et il est prévisible qu'une fois sur le terrain, les agents formés seront confrontés à des situations différentes, dans lesquelles ils pourraient ne pas se sentir à l'aise. Mettre en place un système de retour et de mentorat leur permettra d'apprendre à appliquer la formation qu'ils auront reçue en fonction des situations, toujours variées, qui se présenteront.

## Exemples d'approche à la formation dans des circonstances particulières

### Absence ou inutilité des supports littéraires

On se trouve dans le désert, sans infrastructures et sans documents, lesquels seraient de toute façon inutiles parce que les agents à former ne sont pas lettrés. Ces exemples se rencontrent souvent, mais sans s'y limiter, dans des situations de transition (conflit ou post-conflit), lorsque les combattants sont intégrés dans les forces de l'ordre. Il faut donc prévoir des trousseaux, avec des documents très simples au contenu davantage imagé et illustré, que le formateur va utiliser, et que l'agent formé pourra prendre avec lui sur le terrain pour s'y référer.

### Formations en ligne

Elles sont de plus en plus utilisées par des organismes internationaux, les Nations Unies par exemple. Le contexte local doit être pris en compte. Internet n'est pas accessible dans toutes les localités. Là où il existe, il n'est pas disponible dans tous les locaux administratifs. Par ailleurs, les coupures d'électricité sont fréquentes, et les générateurs électriques ne sont pas toujours disponibles, ce qui affecte notamment la prestation des fournisseurs de connexion Internet. La formation en ligne exige un minimum de connaissances préalables, notamment en matière informatique et littéraire.

Au regard de ces constats, la formation en ligne ne serait pas indiquée dans l'état actuel des choses, et ne saurait remplacer les sessions regroupant les animateurs et les stagiaires dans une salle.

La formation en ligne peut cependant présenter un intérêt dans les cas suivants :

- Dans le cadre d'un ensemble de formations, la formation en ligne étant alors un module de formation complémentaire.
- La formation en ligne peut aussi se faire autrement qu'à travers Internet. On pourrait, par exemple, mettre à la disposition des stagiaires des CD interactifs dont l'utilisation ne nécessite pas de connexion Internet.
- Étant donné la difficulté de réunir les hauts responsables de la police et de la gendarmerie aux séances de formation, la formation individuelle par des CD serait indiquée. Mais la formation de ces responsables devra se terminer par une ou plusieurs rencontres avec le formateur qui évaluera les connaissances et compétences acquises, avant qu'un document officiel attestant que la formation a été suivie (un certificat de formation, par exemple) ne soit délivré.



## LA SÉLECTION DES STAGIAIRES

### Formation minimale obligatoire de tous les agents

Même s'ils ne sont pas affectés à des unités spéciales s'occupant des mineurs, il est quasiment certain que tous les agents des forces de sécurité auront à traiter, à un moment ou à un autre, une affaire impliquant un enfant. Il est donc impératif que tous les agents reçoivent une formation sur les droits de l'enfant. La formation devrait être adaptée au niveau et aux responsabilités de chacun, ce qui signifie qu'il faudra envisager de séparer les cadres des agents de premier niveau, à moins qu'il n'apparaisse utile de les former ensemble pour des raisons pertinentes, par exemple : faire comprendre les relations entre différents niveaux de responsabilité, relativement à leurs interventions dans la protection de l'enfant – la communication et la collaboration, la circulation des informations et des dossiers, la délimitation des attributions et des prérogatives.

*Elina Saaristo, Chargée des stratégies et des politiques à l'Unité régionale de Lutte contre la traite de l'Organisation internationale pour les Migrations discute stratégie avec Guillaume Landry, Directeur des Programmes à l'IBCR.*



*Trois des représentants de la délégation sénégalaise à l'atelier : Adjudant chef de Police Souleymane Seck, Responsable du DESK dédié à la Protection de l'enfance au Bureau Central National (BCN) – Interpol, Lieutenant Sidy Dione, Formateur/Encadreur à l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale à Dakar et Lieutenant Abdoukhadre Gueye, Adjoint au Commandant de la Section des recherches de la Gendarmerie Nationale du Sénégal.*



## Renseignements sur les personnes à former

L'outil de formation doit indiquer quelles sont les personnes à former, en précisant leur profil et les pré-requis pour suivre la formation. L'outil devrait mentionner ces informations, même s'il est conçu pour la formation de base de tous les agents, comme indiqué au paragraphe précédent. Les pré-requis peuvent être relatifs aux études et diplômes, à l'expérience professionnelle ou encore à des formations professionnelles sur des thèmes donnés. Tous ces facteurs dépendront des circonstances dans lesquelles la formation sera donnée (voir le paragraphe « Le profil de la formation », p. 9).

## La présence des autres intervenants du système

Il s'agit des magistrats, travailleurs sociaux, avocats, etc. Il est utile de prévoir la présence, pendant une partie de la formation, de stagiaires relevant d'autres services qui interviennent dans le système. Ceci permettrait de mettre en évidence l'importance d'une bonne collaboration pour une coordination efficace du travail des divers services ayant un rôle à jouer dans la protection de l'enfant.

Sur le terrain, il faudrait parallèlement mettre en place des plateformes de rencontres multisectorielles où des échanges entre intervenants de différents services favoriseront un fonctionnement cohérent du système.

*Travaux de groupe: Lieutenant Sidy Dione, Formateur/Encadreur à l'Ecole des Officiers de la Gendarmerie Nationale à Dakar, Jérôme Lebrevelec, Brigadier Chef, Officier de Police Judiciaire et Formateur de la Brigade de Protection de la Famille au Centre régional de Formation de la Police nationale (France), Yves Olivier Kassoka, Spécialiste Protection à l'UNICEF Sénégal, Mariama Mohamed Cissé, Secrétaire du Comité d'experts africain sur les droits et le bien-être de l'enfant sous l'égide du Département des Affaires sociales de l'Union africaine, Jean Schmitz, Directeur de l'Institut latino-américain des pratiques réparatrices (Pérou), et Henri Ariston Nzedom, Consultant de l'IBCR.*



## La formation des autres intervenants du système

Dans une approche systémique, il faut offrir à ces autres acteurs, séparément, une formation complète axée sur les compétences-clefs exigibles dans les services dont ils relèvent, afin d'harmoniser les niveaux de compétences relatives aux droits de l'enfant.

Il est aussi nécessaire de sensibiliser le grand public ; cela permettra aux agents et au public de pouvoir parler le même langage et réduira l'écart entre les actions des forces de l'ordre et les attentes du public.

## Autres facteurs

La sélection des personnes à former devrait, en outre, tenir compte des facteurs suivants :

- Les mouvements fréquents des agents des forces de l'ordre : il serait préférable de sélectionner des agents qui ne seront pas réaffectés dans d'autres localités à court terme, dans la mesure où les mouvements de personnel seraient prévisibles, et à moins que la formation ne leur soit donnée en préparation de cette réaffectation.
- La non-disponibilité habituelle des cadres de la police et de la gendarmerie pour les séances de formation (voir le paragraphe « Formation en ligne », p. 31).

## LES QUALITÉS DU FORMATEUR

Les qualités du formateur sont aussi importantes que le contenu de la formation et la méthodologie adoptée. L'outil envisagé devrait offrir des indications sur la personne censée animer la formation.

## La spécialisation du formateur

Il est déconseillé de recourir uniquement à des théoriciens et enseignants qui, tout en étant spécialistes dans leur domaine (par exemple, un professeur spécialiste des droits de l'homme), ne seraient pas suffisamment familiers avec le travail de maintien de l'ordre. Un formateur qui, malgré ses solides connaissances en droits de l'enfant, ne saisit pas toute la réalité du travail des agents, pourrait ne pas réussir à établir la relation de confiance avec les stagiaires et trouver les bonnes formules pour faire passer le message, ce qui nuirait à l'efficacité de la formation.

Il est plus efficace, donc préférable, que les formations soient animées par des personnes ayant des compétences en matière de droits de l'enfant et en matière de maintien de l'ordre, d'où la nécessité de former des formateurs au sein des écoles de police et de gendarmerie.

**La méthode « collégiale »**  
(des policiers parlant à des policiers) donne de bien meilleurs résultats qu'un cours magistral dispensé par un professeur à des élèves. Cette approche permet au formateur de mieux saisir l'environnement professionnel spécifique dans lequel les responsables du maintien de l'ordre exercent leur fonction (HCDH).



Il est toujours possible de faire intervenir des personnalités représentant d'autres professions pour illustrer des points particuliers tombant dans le champ de leurs compétences.

Le formateur devrait être choisi en fonction du profil des participants et des compétences que l'on cherche à leur faire développer.

**Le formateur doit posséder d'excellentes compétences.**

**Entre autres, il doit :**

- Avoir la volonté explicite d'être formateur
- Être un modérateur expérimenté : avoir la maîtrise de la dynamique de groupe, des techniques d'animation et de facilitation, de la gestion du temps
- Maîtriser les méthodes et techniques de formation des adultes, et l'approche par compétences
- Savoir faire face à la résistance au changement
- Posséder une bonne connaissance du milieu : les parties qui interviennent dans le système, le contexte social, politique et culturel

**Afin que la formation de formateurs soit un succès, on devrait veiller à :**

- Recenser d'abord les formateurs existant pour éviter les doublons
- L'inscrire dans une stratégie multisectorielle et à long terme
- Recueillir l'engagement des personnes formées à servir pendant une durée minimale avant, éventuellement, de quitter le service pour offrir leurs prestations ailleurs
- Amener les personnes formées à animer une formation peu de temps après la fin de leur propre formation, pour qu'ils la mettent en pratique et leur permettre de gagner de l'expérience

*Travaux de groupe : Martin Nagler, Conseiller à la Protection de l'enfant au sein de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo – MONUSCO, Adjudant chef de Police Souleymane Seck, Responsable du DESK dédié à la Protection de l'enfance au Bureau Central National (BCN) – Interpol, Julie Dion, Conseillère Spéciale du Ministre de l'Intérieur et des Collectivités territoriales du Gouvernement haïtien, Brigitte De Lay, Spécialiste de la protection de l'enfant et des systèmes de protection de l'enfant et justice au Bureau régional de l'UNICEF en Afrique de l'Ouest et du Centre, Jean-Baptiste Zoungana, Conseiller technique au Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale du Burkina Faso et Membre du Conseil d'administration de l'IBCR, et Odette Houedakor, Chargée de la Protection au Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest de Plan International.*



Au Québec, on utilise le «*team teaching*» : deux professeurs, par exemple un policier et un travailleur social, donnent ensemble la formation.



## ÉVALUATION ET SUIVI DES FORMATIONS

Tout au long de la formation et à son issue, des évaluations seront réalisées pour vérifier que les participants aient bien assimilé les thèmes développés, et pour recueillir leurs impressions au sujet du formateur et de sa prestation. Une fois la formation achevée, un suivi est indispensable pour vérifier que les agents sur le terrain mettent en pratique ce qu'ils ont appris, et qu'ainsi, les objectifs qualitatifs de la formation aient bien été atteints. En plus de la collecte et du traitement des informations dans le processus de confection des statistiques,

- Des informations sur l'impact de la formation peuvent être recueillies dans le cadre du mentorat (voir p. 31).
- Un mécanisme de rencontres périodiques entre les agents peut être établi, pour leur permettre de partager leurs expériences et de fournir des informations qui peuvent être exploitées pour réajuster les formations.
- Des outils d'autoévaluation peuvent être mis en place pour amener l'agent à s'interroger régulièrement sur sa performance en se posant certaines questions : qu'ai-je bien fait ? Qu'ai-je mal fait ? Qu'est-ce que j'aurais dû faire ? Qu'est-ce que je peux refaire ?
- On pourrait mettre en place un système d'évaluation réciproque, dans lequel les entités s'évaluent les unes les autres. Cela peut se faire entre pays, entre écoles de formation, etc.
- Il faudrait recueillir les informations auprès de toute personne ou institution impliquée dans le système à un titre quelconque : les enfants, les ONG, les communautés, les magistrats, les écoles, les parents, etc.

*Travaux de groupe : Marianne Bauer, Chargée de la protection de l'enfance au Service des politiques et des meilleures pratiques du Département des Opérations de Maintien de la Paix (New York), Kristien Van Buyten, Experte associée en Droits de l'Homme au Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Sandra Adong Oder, Chargée de recherche et de formation pour la paix à l'Institut d'Études de Sécurité (Afrique du Sud), Élizée Nazaïre, Agent d'immigration national pour l'Organisation internationale pour les Migrations en Haïti, Michel Gagnon, Professeur en technique policière au Collège de Maisonneuve (Québec), et Soumahoro Gbato, Conseiller régional sur la protection des enfants en situation d'urgence en Afrique de l'Ouest pour Save the Children Suède.*



## Exemples d'évaluations réalisées

### Save the Children Suède en Afrique de l'Ouest

Dans le cadre de la formation du personnel militaire en Afrique de l'Ouest, des séances de travail réunissaient la société civile et le personnel militaire pour discuter des progrès accomplis et des difficultés rencontrées. En outre, un rapport d'activité biannuel présentant diverses informations, parmi lesquelles les statistiques de la formation, devait être soumis par les différents partenaires. Le versement des fonds de soutien à la formation était conditionnel à la réception de ce rapport.

### Les forces de l'ordre au Niger

Une fois les agents rendus sur le terrain, on effectue, après un certain temps, un sondage auprès d'un public varié pour vérifier s'il y a eu un changement depuis la formation. Ceci se fait par entretien direct entre les évaluateurs et les personnes interrogées, donc il ne se pose pas de problème d'analphabétisme ou bien d'utilisation du matériel d'évaluation par ces personnes. Ainsi, un questionnaire doit être adapté pour les agents, leurs supérieurs hiérarchiques, les détenus, les autorités judiciaires, les responsables coutumiers, etc.

Lorsque les sondages révèlent des résultats négatifs, des dispositions sont prises pour corriger ce qui peut l'être ; par exemple, il a été décidé de veiller à ne pas réaffecter le personnel venant d'être formé, parce que cela causerait une perte de ressources.



*Travaux de groupe : Valérie Quéré, Directrice de Play Therapy Africa (Sénégal), M<sup>me</sup> la Juge Renate Winter, Présidente de l'Association internationale des Magistrats de la Jeunesse, John Tama, Psychologue au Samu Social de la République du Congo, Annick Murphey, Procureure en chef au Bureau de la jeunesse de Montréal (Québec), Théonas Moussou, Directeur de l'ONG locale RIAH Bénin, et Commandant de Police Mamadou Sylla Sy, Chef de la Section des Mœurs et de la Brigade des Mineurs du Commissariat Central de Dakar.*



# ANNEXES

## À PROPOS DE L'IBCR

Le Bureau international des droits des enfants (IBCR ou Bureau) est une organisation internationale non gouvernementale, établie à Montréal depuis sa création en 1994, qui bénéficie d'un statut consultatif dans la catégorie spéciale auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). La mission de l'IBCR est de contribuer au respect et à la promotion des droits de l'enfant, conformément aux engagements prescrits par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et ses protocoles facultatifs. L'expertise de l'IBCR réside dans le partage de connaissances et de bonnes pratiques, ainsi que dans le développement d'outils et de modèles ayant pour but d'inspirer la réalisation des droits de l'enfant. L'expertise de l'IBCR vise également à sensibiliser aux droits de l'enfant des individus chargés de prendre des décisions, pour les encourager à adopter des lois et des programmes respectant davantage les droits de l'enfant.

Au cours des dernières années, l'IBCR a contribué, entre autres réalisations, à l'élaboration des Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant des enfants victimes et témoins d'actes criminels, ainsi qu'à leur adoption par le Conseil économique et social des Nations Unies (Résolution 2005/20 de l'ECOSOC). Un aperçu des activités et de l'expertise de l'IBCR est présenté ci-dessous, et de plus amples informations sont disponibles sur le site Internet de l'organisation, à l'adresse suivante : [www.ibcr.org](http://www.ibcr.org).

### 1. L'exploitation et les violences sexuelles

Le Bureau a développé depuis 15 ans une expertise dans ce domaine, en particulier sur la lutte contre la traite d'enfants, contre le tourisme sexuel impliquant des enfants et contre les violences sexuelles impliquant du personnel militaire, aux groupes armés et aux autorités responsables du maintien des lois. Nous avons l'expertise pour entreprendre différentes initiatives pouvant inclure des analyses rapides de la situation, le développement d'outils de formation, des formations de formateurs et des ateliers de formations pour les travailleurs sociaux, le personnel médical, les ONG, les parents, les enseignants, les enfants, les policiers, le personnel juridique, etc., en mettant l'accent sur les normes internationales et sur le savoir-faire et le savoir-être avec les enfants à risque et les enfants victimes de violences sexuelles. Nous avons développé une grande expertise pour développer des concertations entre différents acteurs, pour travailler avec les gouvernements sur ce dossier, pour mener des campagnes non pas de sensibilisation mais de formation. Nous savons comment aider les gens à développer des ententes multisectorielles pour les systèmes de renvoi et de référence, et pour consolider les actions préventives et curatives entre les acteurs concernés. Nous travaillons déjà sur ces questions au Pérou et en Jordanie, par exemple.

## 2. La justice et les enfants

Étant à l'origine des Lignes directrices des Nations Unies sur les enfants victimes et témoins de crimes, le Bureau est dans la meilleure position pour accompagner le processus qui permet de traduire les normes internationales en actions et en comportements concrets par le personnel judiciaire, de la prévention à l'arrestation, en passant par le système juridique jusqu'à la prise en charge et les sentences contre les enfants auteurs d'infractions. En Jordanie, en République du Congo ou encore au Mexique, nous avons des projets de plusieurs années qui nous amènent à travailler avec les acteurs concernés pour développer leurs capacités à tous les niveaux, des réformes juridiques aux règles procédurales, en passant par les méthodes d'entrevue avec les enfants, les alternatives à l'incarcération, la réhabilitation des enfants reconnus coupables de crimes, la promotion des droits des enfants victimes et témoins, la production d'outils didactiques, les formations de formateurs et les analyses de la situation.

## 3. Les enfants et les conflits armés

Nous avons produit en 2010 un guide sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de la personne en ce qui a trait aux enfants dans les conflits armés, en ciblant particulièrement celles et ceux qui œuvrent auprès des enfants touchés par les conflits armés (disponible gratuitement en français et en anglais sur notre site). Forts de ce guide de référence, nous offrons plusieurs formations et appuis aux organisations et coalitions de la société civile, et aux représentants gouvernementaux (militaires, policiers, fonctionnaires, etc.) sur les systèmes de surveillance et de communication de l'information (*Monitoring and reporting*) en nous inspirant de la résolution 1612 du Conseil de sécurité des Nations unies, mais en développant d'abord et avant tout la capacité et les systèmes qui peuvent servir aux ONG locales. Nous travaillons actuellement selon cette approche en Colombie, au Yémen, en Irak, en Palestine, au Liban, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. En collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, nous entamons actuellement une revue des outils de formation portant sur les droits de l'enfant qui sont mobilisés par les centres de formation en maintien de la paix à travers le monde

## 4. État des lieux

Le Bureau est à l'origine des profils nationaux, en rédigeant des rapports qui visent à consolider la capacité des ONG d'un pays à améliorer leurs compétences en méthodologie et leurs connaissances générales de tous les droits de l'enfant (et non pas seulement dans les domaines spécifiques de leur expertise) dans le but de produire un inventaire détaillé des actions entreprises par les diverses instances concernées (gouvernement, ONG, organisations internationales, médias, secteur privé, clubs d'enfants, etc.) pour faire respecter les droits de l'enfant. Il s'agit donc de rapports qui se penchent moins sur l'ampleur et les manifestations des violations des droits de l'enfant, que sur les moyens mis en œuvre pour résoudre ces problèmes. Ce genre de rapport s'inscrit parfaitement dans la préparation des cycles de rapports à soumettre au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Nous travaillons depuis 2008 dans 9 pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord en collaboration avec Save the Children Suède dans le cadre de cette approche, et nous avons déjà produit des rapports régionaux en Asie du Sud-est et dans les Grands Lacs africains (disponibles gratuitement sur notre site). Dans le cadre d'un travail d'appui aux coalitions nationales d'ONG sur les droits de l'enfant, ou d'analyses de la situation, notre expertise dans ce domaine pourrait facilement se conjuguer à un profil national général, ou à un rapport sur une thématique spécifique.

## LISTE DES PARTICIPANTS À L'ATELIER

L'atelier de Dakar a permis de regrouper des experts francophones en droits de l'enfant, représentant une vingtaine de nationalités, venant de tous les horizons, et intervenant au nom d'institutions gouvernementales, non gouvernementales, internationales, ou à titre particulier.

- |                                         |                                     |                                       |
|-----------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|
| ■ M <sup>me</sup> Sandra Adong Oder     | ■ M. Abdoukhadre Gueye              | ■ M. Henri Ariston Nzedom             |
| ■ M <sup>me</sup> Giovanna Baberis      | ■ M <sup>me</sup> Odette Houedakor  | ■ M <sup>me</sup> Nadja Pollaert      |
| ■ M. Jean François Basse                | ■ M. Yves Olivier Kassoka           | ■ M <sup>me</sup> Valérie Quéré       |
| ■ M <sup>me</sup> Marianne Bauer        | ■ M. Guillaume Landry               | ■ M <sup>me</sup> Elina Saaristo      |
| ■ M <sup>me</sup> Michelle Berg         | ■ M. Jérôme Lebrevelec              | ■ M. Amadou Sall                      |
| ■ M <sup>me</sup> Mariama Mohamed Cissé | ■ M <sup>me</sup> Najat Malla M'Jid | ■ M. Jean Schmitz                     |
| ■ M <sup>me</sup> Brigitte De Lay       | ■ M. Mahamane Laouali Madougou      | ■ M. Souleymane Seck                  |
| ■ M <sup>me</sup> Julie Dion            | ■ M. Jean-Yves McCann               | ■ M <sup>me</sup> Aissa Sow           |
| ■ M. Sidy Dione                         | ■ M <sup>me</sup> Eva Molt          | ■ M. Mamadou Sylla Sy                 |
| ■ M. Luc Djeba                          | ■ M. Théonas Comlan Moussou         | ■ M. John Pogma Tama                  |
| ■ M. Michel Gagnon                      | ■ M <sup>me</sup> Élisabeth Munsch  | ■ M <sup>me</sup> Kristien Van Buyten |
| ■ M. Soumahoro Gbato                    | ■ M <sup>me</sup> Annick Murphy     | ■ M. Benoit Van Keirsbilck            |
| ■ M. Enyo Gbedemah                      | ■ M. Martin Nagler                  | ■ M <sup>me</sup> Renate Winter       |
| ■ M. Claude Gomis                       | ■ M. Élizée Nazaire                 | ■ M. Jean-Baptiste Zoungrana          |

*Une œuvre collective : les dernières retouches en vue de valider par consensus la liste des compétences-clefs que tout policier ou tout gendarme devrait maîtriser afin d'adapter sa pratique aux droits de l'enfant.*



## AUTRES PUBLICATIONS RÉCENTES DE L'IBCR

La protection des enfants victimes et témoins d'actes criminels au Québec (français – 2011) : Étude sur la mise en œuvre des Lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels, disponible en ligne : [http://65.39.174.116/editor/assets/protection%20des%20enfants\\_int.pdf](http://65.39.174.116/editor/assets/protection%20des%20enfants_int.pdf)

Analyse régionale des droits de l'enfant au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (anglais – 2011) : Violence Against Children in Schools: A Regional Analysis of Lebanon, Morocco and Yemen, disponible en ligne : <http://www.ibcr.org/editor/assets/Violence%20against%20Children%20in%20Schools.pdf>

Les profils nationaux dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (anglais – 2011) : Country Profile of the Occupied Palestinian Territory <http://www.ibcr.org/editor/assets/Country%20report%20OPT%20web.pdf>, of Yemen <http://www.ibcr.org/editor/assets/Yemen%20Country%20Profile.pdf>, of Jordan <http://www.ibcr.org/editor/assets/Jordan%20Country%20Profile.pdf> and of Morocco <http://www.ibcr.org/editor/assets/Morocco%20Country%20Profile.pdf>

Actes de la réunion de travail sur la formation policière ouest-africaine à l'application des normes internationales en matière de justice juvénile, Cotonou, Bénin – 13, 14 et 15 décembre 2010 (français - 2010), disponible en ligne : <http://www.ibcr.org/editor/assets/Rapport%20narratif%20Francopol%202010%20FINAL%5B1%5D.pdf>

Les enfants et les conflits armés (français et anglais – 2010) : Un guide en matière de droit international humanitaire et de droits international des droits de la personne, disponible en ligne en français : [http://www.ibcr.org/editor/assets/Feuillet\\_sur\\_la\\_traite\\_des\\_enfants.pdf](http://www.ibcr.org/editor/assets/Feuillet_sur_la_traite_des_enfants.pdf) et en anglais : [http://www.ibcr.org/editor/assets/thematic\\_report/5/Conflict\\_Eng.pdf](http://www.ibcr.org/editor/assets/thematic_report/5/Conflict_Eng.pdf)

Actes du colloque organisé par l'École nationale de police d'Ouagadougou portant sur la formation et les pratiques policières en matière de droits de l'enfant, Ouagadougou, Burkina Faso – 10 et 11 novembre 2009 (français – 2010), disponible en ligne : <http://www.ibcr.org/editor/assets/Actes%20du%20Colloque%20Regional%20Francopol%20de%20Ouagadougou%20-%20Nov%202009.pdf>

Les profils nationaux dans la région des Grands Lacs africains (français – 2009) : Faire des droits de l'enfant une réalité : les profils nationaux du Burundi, de la République du Congo, de la République démocratique du Congo et du Rwanda, disponible en ligne : <http://www.ibcr.org/editor/assets/document%20complet%20Grand%20Lacs%20-%202004%20fevrier%202009%20-%20with%20cover.pdf>

Boîte à outils pour la protection des enfants victimes de la traite ou à risque de le devenir (français – 2008), dont le feuillet d'information est disponible en ligne : [http://www.ibcr.org/editor/assets/Feuillet\\_sur\\_la\\_traite\\_des\\_enfants.pdf](http://www.ibcr.org/editor/assets/Feuillet_sur_la_traite_des_enfants.pdf)

Les profils nationaux en Afrique du Nord (anglais et arabe – 2007) : Making Children's Rights Work in North Africa; Country Profiles in Algeria, Egypt, Libya, Morocco and Tunisia, disponible en ligne en anglais : [http://www.ibcr.org/editor/assets/thematic\\_report/1/cp\\_north\\_africa\\_rev13august2007\\_en.pdf](http://www.ibcr.org/editor/assets/thematic_report/1/cp_north_africa_rev13august2007_en.pdf) et en arabe : [http://www.ibcr.org/editor/assets/thematic\\_report/1/cp\\_north\\_africa\\_rev13august2007\\_ar.pdf](http://www.ibcr.org/editor/assets/thematic_report/1/cp_north_africa_rev13august2007_ar.pdf)

Les profils nationaux en Asie du Sud-est (anglais – 2006) : Making Children's Rights Work: Country Profiles on Cambodia, Indonesia, Sri Lanka, Timor Leste and Viet Nam, disponible en ligne : [http://www.ibcr.org/editor/assets/thematic\\_report/1/cp\\_asia\\_5countries.pdf](http://www.ibcr.org/editor/assets/thematic_report/1/cp_asia_5countries.pdf)



Consultez le site Internet du Bureau international des droits des enfants pour en connaître davantage sur nos autres publications

[www.ibcr.org](http://www.ibcr.org)



BUREAU  
INTERNATIONAL  
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL  
BUREAU  
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA  
INTERNACIONAL DE  
LOS DERECHOS DEL NIÑO

Le Bureau international des droits des enfants (IBCR) est une organisation internationale non-gouvernementale, établie à Montréal depuis sa création en 1994, qui bénéficie d'un statut consultatif dans la catégorie spéciale auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

La mission de l'IBCR est de contribuer au respect et à la promotion des droits de l'enfant, conformément aux engagements prescrits par la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) et ses protocoles facultatifs.

Tous droits réservés. L'IBCR encourage la plus large diffusion possible de ses recherches. Cette publication peut être reproduite à des fins non commerciales, à condition que l'attribution soit donnée à l'IBCR et que celui-ci en soit informé. L'utilisation commerciale de ces documents, dans leur totalité ou en partie, requiert une permission écrite de l'IBCR.

**Bureau international des droits des enfants (IBCR)**

2715 chemin Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec) H3T 1B6

Tél. : +1 514 932-7656, poste 222 – Téléc. : +1 514 932-9453

info@ibcr.org – www.ibcr.org